

HALLES DE BIARRITZ
Dossier de candidature
Pour l'attribution d'une stalle aux Halles couvertes

Votre dossier de candidature devra comporter :

- une lettre de candidature présentant le candidat (références, expériences, préciser notamment liste des marchés fréquentés) et le projet commercial (concept commercial, gamme proposée, positionnement prix, et rapport qualité/ prix, animations commerciales proposées, services associés...). Toutes les activités alimentaires, hors produits de la mer, peuvent être proposées.
- un plan d'aménagement et de décoration de la stalle, et d'aménagement éventuel d'un espace au sous sol (chambres froides ou surface de stockage sec) ; en particulier ce plan (maquette papier ou montage photos) devra tenir compte d'un transfert probable des stalles des halles à compter du second semestre 2012, et pendant une durée de 8 mois au minimum.
- pour l'activité proposée : un business plan, comprenant le détail des investissements prévus, le plan de financement de ces investissements, le prévisionnel d'exploitation par an pour les 2 années à venir.
- une déclaration sur l'honneur attestant avoir pris connaissance du Règlement Intérieur et de la volonté du preneur de s'y conformer.

A noter que de prochains travaux vont être engagés afin de réhabiliter les bâtiments des halles ainsi que les rues environnantes. Il est possible que, compte tenu des nouveaux aménagements intérieurs dans la Grande Halle, les emplacements et les tailles des stalles soient modifiés lors de la réouverture des halles.

Un parking est également prévu à proximité. Le démarrage de ces travaux est prévu après la saison touristique 2012, au mois de septembre. D'une durée de 8 mois environ, ils concerneront les bâtiments des Halles, réhabilités dans l'esprit de leur aspect originel, mais aussi les rues environnantes et incluront également la construction d'un parking à proximité.

L'objectif est d'améliorer le confort d'achat pour les clients, dans un environnement rénové mais respectueux de l'histoire de ce quartier, véritable « poumon » alimentaire, mais aussi d'optimiser les conditions d'exercice des professionnels qui y travaillent tous les jours.

Durant les travaux, le marché sera transféré avenue Kennedy, dans un espace couvert et clos, et un service de navettes gratuites sera organisé pour rejoindre le centre ville. Ainsi les Halles assureront un service continu en attendant sa réouverture au public pour la saison d'été 2013. Les contrats d'occupation, ainsi que les droits de place, seront revus lors de la réouverture des Halles.

Et, si vous exercez déjà une activité, veuillez ajouter à votre dossier :

- un extrait K bis de l'entreprise, datant de moins de 3 mois
- les éléments financiers de l'activité – bilan et compte d'exploitation des 3 dernières années
- une attestation de régularité vis à vis des services fiscaux et sociaux.

Choix du candidat :

L'examen des candidatures sera effectué sur la base des dossiers déposés par une Commission qui donnera un avis, soumis par M. le Maire au Conseil Municipal.

Les critères de choix des projets concernent :

- critères économiques quantitatifs et qualitatifs :
 - la complémentarité des produits et services proposés afin de proposer aux clients du marché une diversité satisfaisante des produits offerts à la vente, sans nuire à l'équilibre de l'offre concurrente
 - le pouvoir d'attractivité de l'offre proposée pour l'ensemble des Halles
 - le rapport qualité/ prix des produits proposés
 - le professionnalisme et le savoir faire du futur exploitant, les animations commerciales proposées ainsi que les services associés
 - le potentiel de CA
- critères financiers : investissements et financements proposés, comptes de résultat prévisionnels

Les dossiers de candidature devront être déposés à :

Mairie de Biarritz
Direction des Marchés Publics
12 avenue Edouard VII
64200 BIARRITZ

Il ne sera donné aucune suite aux dossiers incomplets.

Dossier technique remis au candidat :

- Plan des emplacements et n° des lots
- Règlement intérieur du marché couvert

Informations complémentaires :

- La mise à disposition d'un emplacement est assujettie au paiement du droit de place fixé pour 2012 à 9,30 € le m² par mois, les caves et remises à 2,90 € le m² par mois.
- à chaque vacance de stalle, le présent dossier de candidature sera publié sur le site Internet de la Ville de Biarritz, et affiché dans le bureau des placiers des halles.